

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 21 - Futsal

Mise à jour : 6 octobre 2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



Sommaire

| | |
|---------------------|---------|
| Introduction | Page 3 |
| I. Accessibilité | Page 4 |
| II. Innovation | Page 15 |
| III. Responsabilité | Page 18 |
| Annexes | Page 22 |

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport football a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS **QUE** dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :
<http://www.fff.fr/articles/la-fff/coordonnees/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

| | |
|-------------------------|---------------------------|
| Benjamins (U11 U12 U13) | nés en 2004, 2005 et 2006 |
| Minimes (U14 U15) | nés en 2002 et 2003 |
| Cadets (U16 U17) | nés en 2000 et 2001 |
| Juniors (U18 U19) | nés en 1998 et 1999 |
| Seniors (U20 et avant) | nés en 1997 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2015 et 2016), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2016), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4).
- Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et futsal**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats **FUTSAL** par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Futsal

Précisions spécifiques Futsal

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Minimes Cadets Juniors | | | |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 (M2 autorisés sans limitation de nombre) - lycée filles avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite Surclassement interdit | | | |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France | | | |
| TYPE DE JEU | à 5 | | | |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 3 | | | |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 10 | | | |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 10 | | | |
| | MINIMES | | CADETS Garçons / Lycée Filles | |
| BALLONS | Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits | | | |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 20' | | 2 x 25' | |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 12' | | 2 x 15' | |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR | 60' | | 75' | |
| MIXITÉ | Pas de mixité | | | |
| CHAMPIONNAT DE FRANCE | Temps de jeu décompté 2 x 10' MF | Temps de jeu décompté 2 x 12' MG | Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF | Temps de jeu décompté 2 x 12' CG |

Informations complémentaires

| | |
|----------------------------|---|
| RÈGLEMENT | UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2016 2017 ») ; à défaut, règlement FIFA |
| TENUE DE COMPETITION | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. |
| FORMULE DE COMPÉTITION | Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matchs de classement, finale |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons et cadets 16 maximum pour le championnat lycée fille |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets |

Modalités de qualification Minimes garçons, Minimes filles – Cadets – Lycée Filles

| | Inter-académies | | | Nombre d'équipes qualifiées |
|-----------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| 1 | Amiens | Lille | | 2 |
| 2 | Créteil | Paris | Versailles | 2 |
| 3 | Caen | Rennes | Rouen | 1 |
| 4 | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg | 2 |
| 5 | Besançon | Dijon | | 1 |
| 6 | Nantes | Orléans/Tours | | 2 |
| 7 | Bordeaux | Limoges | Poitiers | 1 |
| 8 | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon | 2 |
| 9 | Montpellier | Toulouse | | 1 |
| 10 | Aix/Marseille | Corse | Nice | 1 |
| | TOTAL | | | 15 |

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets
- 10 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|
| IA du Champion 2016 | IA du 3 ^{ème} 2016 | IA du 2 ^{ème} 2016 | IA du 4 ^{ème} 2016 |
| IA du 8 ^{ème} 2016 | IA du 7 ^{ème} 2016 | IA du 6 ^{ème} 2016 | IA du 5 ^{ème} 2016 |
| IA du 9 ^{ème} 2016 | IA du 10 ^{ème} 2016 | IA du 11 ^{ème} 2016 | Ultramarin Ou Académie organisatrice |
| IA du 15 ^{ème} 2016 | IA du 14 ^{ème} 2016 | IA du 13 ^{ème} 2016 | IA du 12 ^{ème} 2016 |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal Juniors Garçons

- En Juniors Garçons TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

| | |
|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Juniors Cadets 2 |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| TYPE DE JEU | à 5 |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 3 |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 10 |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 10 |
| BALLONS GARÇONS | Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25' |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 15' |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR | 75' |
| MIXITÉ | Pas de mixité |
| CHAMPIONNAT DE FRANCE | Temps de jeu décompté 2 x 12' JG |

Informations complémentaires

| | |
|----------------------------|--|
| REGLEMENT | UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2016 2017 ») ; à défaut, règlement FIFA |
| TENUE DE COMPETITION | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. |
| FORMULE DE COMPÉTITION | Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 maximum par championnat JUNIORS Garçons |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement JUNIORS Garçons |

Remarque :

La catégorie Lycée Fille regroupe les joueuses M2 C1 C2 J1 J2 (voir page 6).

Modalités de qualification Juniors :

9 Inter-académies qualifient 1 équipe.

L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes.

+ 12^{ème} place

| | |
|-------------------------------------|---|
| Si 0 équipe des Ultramarins | 1 équipe de l'Académie organisatrice |
| Si 1 équipe des Ultramarins | Qualifiée |
| Si 2 équipes des Ultramarins | Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS |

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets
- 10 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins Juniors :

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| IA du Champion 2016 | IA du 3 ^{ème} 2016 | IA du 2 ^{ème} 2016 | IA du 4 ^{ème} 2016 |
| IA du 8 ^{ème} 2016 | IA du 7 ^{ème} 2016 | IA du 6 ^{ème} 2016 | IA du 5 ^{ème} 2016 |
| IA du 9 ^{ème} 2016 | IA du 10 ^{ème} 2016 | IA du 11 ^{ème} 2016 | Ultramarin ou Académie Organisatrice |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal par équipe d'Établissement Garçons des Lycées Professionnels

- En Lycée Pro, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

| | |
|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Minimes 2 Cadets Juniors Séniors |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Lycée Pro GARÇONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre Mixité interdite |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| TYPE DE JEU | à 5 |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 3 |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 10 |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 10 |
| BALLONS GARÇONS | Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25' |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 15' |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR | 75' |
| MIXITÉ | Pas de mixité |
| CHAMPIONNAT DE FRANCE | Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCEES PRO GARÇONS |

Informations complémentaires

| | |
|----------------------------|--|
| REGLEMENT | UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2016 2017 ») ; à défaut, règlement FIFA |
| TENUE DE COMPETITION | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. |
| FORMULE DE COMPÉTITION | Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 maximum pour le championnat LYCEES PRO GARÇONS |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LYCEE PRO garçons |

Modalités de qualification Lycée Pro

9 Inter-académies qualifient 1 équipe L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

| | |
|-------------------------------------|---|
| Si 0 équipe des Ultramarins | 1 équipe de l'Académie organisatrice |
| Si 1 équipe des Ultramarins | Qualifiée |
| Si 2 équipes des Ultramarins | Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS |

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 10 mars 2017 pour les juniors, lycées filles, lycée pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins LYCEES PRO

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| IA du Champion 2016 | IA du 3 ^{ème} 2016 | IA du 2 ^{ème} 2016 | IA du 4 ^{ème} 2016 |
| IA du 8 ^{ème} 2016 | IA du 7 ^{ème} 2016 | IA du 6 ^{ème} 2016 | IA du 5 ^{ème} 2016 |
| IA du 9 ^{ème} 2016 | IA du 10 ^{ème} 2016 | IA du 11 ^{ème} 2016 | Ultramarin ou Académie Organisatrice |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 31/10/16** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2015 et 2016 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins Minimes | |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | - 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite | |
| | Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical) - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 | |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France | |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 3 | |
| BALLONS | Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits | |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 20' | |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 12' | |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR | 60' | |
| MIXITÉ | Pas de mixité | |
| CHAMPIONNAT DE FRANCE | Temps décompté 2 x 10' MF | Temps décompté 2 x 12' MG |

Informations complémentaires

| | |
|----------------------------|--|
| REGLEMENT | UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2016 2017 ») ; à défaut, règlement FIFA |
| TENUE DE COMPETITION | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. |
| FORMULE DE COMPÉTITION | Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 ou 16 par championnat en fonction du nombre d'équipes engagées |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons |

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 31/10/16** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2015 et 2016 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

| | | |
|---|---|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Cadets + Juniors 1ère année | |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | - 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats | |
| | - Mixité interdite | |
| | - Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre) | |
| | - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 | |
| | - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 | |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France | |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 3 | |
| BALLONS | Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits | |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25' | |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 15' | |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR | 75' | |
| MIXITÉ | Pas de mixité | |
| CHAMPIONNAT DE FRANCE | Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille | Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon |

Informations complémentaires

| | |
|----------------------------|---|
| RÈGLEMENT | UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2016 2017 ») ; à défaut, règlement FIFA |
| TENUE DE COMPÉTITION | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). |
| FORMULE DE COMPÉTITION | Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 ou 16 par championnat en fonction du nombre d'équipes engagées |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons |

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence²

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 9 octobre 2016 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Rugby par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

² Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFR doivent s'inscrire en Excellence à 10

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets
- 10 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1^{ère} Sortie A1
2^{ème} Sortie B1
3^{ème} Sortie C1
4^{ème} Sortie D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

| | |
|-------------|----------|
| Match gagné | 3 points |
| Match nul | 2 points |
| Match perdu | 1 point |
| Forfait | 0 point |

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, **a reçu le moins de points de pénalité.**
2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, **a reçu le moins de points de pénalité.**
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

| HORS RENCONTRE/COMPÉTITION | | | PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION | | |
|--|---|--------------------------|--|---|-----------------------------------|
| Co anime | Anime | Dirige | Assiste | Conseille | Dirige |
| L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur | L'élève décide et assume | L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur | L'élève est en autonomie complète |

| | |
|---------------------------|--|
| Le jeune coach en COLLÈGE | <ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes |
| Le jeune coach en LYCÉE | <ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes |

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

La Quinzaine du foot à l'école

La FFF lance avec l'UNSS et le ministère de l'éducation nationale la seconde édition de l'opération : **La Quinzaine du Football à l'école**

Dates : du 13 au 24 mars 2017. Collèges et lycées.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des établissements du secondaire et associations sportives des collèges et lycées. Elle s'articule autour de diverses animations football et futsal (séance, matchs, tournoi, ateliers, rencontres, échanges, conférence).

Thématique : « à la rencontre de l'autre ».

Renseignements : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Relations AEFE (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Le calendrier des événements d'athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE AEFE en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Jugés, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

International – Championnat du monde scolaire ISF

Le prochain championnat du monde scolaire ISF de futsal aura lieu en 2018. Les qualifications se feront durant le championnat de France UNSS 2018.

Développement Durable

La pratique du futsal entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable

- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

La Direction nationale de l'arbitrage et l'UNSS s'engagent dans un plan de formation des jeunes arbitres. Les commissions départementales et régionales de l'arbitrage de la FFF ont été sensibilisées à ce projet et peuvent bénéficier d'aide financière auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour mettre en place des formations. Les responsables de commission peuvent prendre contact auprès des services départementaux et régionaux lors des CMD et des CMR.

La Direction nationale de l'arbitrage a édité un document de formation (informatique) pour les arbitres débutants à destination des élèves et des adultes, ce document est disponible auprès des directions UNSS.

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF propose des passerelles uniquement en football.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :
Christophe LUCZAK

UNSS

Stéphane AUDARD
Anne DELACROIX
Bruno PARAZOLS

Responsable communication

FFF

Pierre JACKY
Patrick PION
Alain SARS

Responsable Formation

Délégués techniques UNSS

Philippe ANDRÉ
Olivier MORIN

Responsable Communication

Annexe 1

Associations Sportives ¼ de finalistes 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement en **Football et en Futsal**

FUTSAL Minimes Filles

| | |
|--|----------|
| COLLEGE R. DORGELES LONGVIC | DIJON |
| COLLEGE E. LAROUÉ FRASNE | BESANCON |
| COLLEGE P. DE RONSARD TREMBLAY EN France | CRETEIL |
| COLLEGE J.C. DAUPHIN NONANCOURT | ROUEN |

FUTSAL Minimes Garçons

| | |
|------------------------------------|------------|
| COLLEGE ESPLANADE STRASBOURG | STRASBOURG |
| COLLEGE E. LUCAS AMIENS | AMIENS |
| COLLEGE ST EXUPERY VANVES | VERSAILLES |
| COLLEGE J. MOULIN POITIERS | POITIERS |
| COLLEGE P.O. MALHERBE CHATEAUBOURG | RENNES |
| COLLEGE E. LUCAS AMIENS | AMIENS |

FUTSAL Lycées filles

| | |
|-----------------------------|------------------|
| LYCEE D. ROUSSEAU LAVAL | NANTES |
| LYCEE A. MONTEIL RODEZ | TOULOUSE |
| LYCEE J. MONNET YZEURE | CLERMONT FERRAND |
| LYCEE R. SHUMAN METZ | NANCY METZ |
| LYCEE J. MOULIN THOUARS | POITIERS |
| LYCEE V. HUGO LUNEL | MONTPELLIER |
| LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY | RENNES |
| LYCEE RIVE GAUCHE | TOULOUSE |
| LYCEE J. MOULIN THOUARS | POITIERS |
| LYCEE IMBERT SARRE UNION | STRASBOURG |

FUTSAL Cadets

| | |
|--------------------------|------------|
| LYCEE LES ARCADES DIJON | DIJON |
| LYCEE MANGIN SARREBOURG | STRASBOURG |
| LYCEE E. LEMONNIER PARIS | PARIS |

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2016 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FUTSAL Minimes Filles

| | |
|-----------------------|---------------|
| COLLEGE J. ROSTAND | ORLEANS TOURS |
| COLLEGE P. PUGET | NICE |
| COLLEGE P. CURIE | REIMS |
| COLLEGE DES 3 VALLEES | TOULOUSE |

FUTSAL Minimes Garçons

| | |
|--------------------------|---------------|
| COLLEGE R. MOREL | AIX MARSEILLE |
| COLLEGE J. LE POVREMOYNE | ROUEN |
| COLLEGE DES 3 VALLEES | TOULOUSE |
| COLLEGE DES BOURGOGNES | AMIENS |

FUTSAL Lycées Filles

| | |
|---------------------------------------|----------|
| LPO SACRE CŒUR ST BRIEUC | RENNES |
| LYCEE T. DU MONTCEL ST ETIENNE | LYON |
| LYCEE RIVE GAUCHE TOULOUSE | TOULOUSE |
| LYCEE J.M. BOIVIN CHEVIGNY ST SAUVEUR | DIJON |

FUTSAL Lycées Garçons

| | |
|-----------------------------|-------------|
| LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY | RENNES |
| LYCEE CONDORCET LENS | LILLE |
| LPO A. LAFFEMAS VALENCE | GRENOBLE |
| LPO J. DURAND CASTELNAUDARY | MONTPELLIER |

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2016 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Carton jaune | = 1 point |
| Exclusion 2' | = 2 points |
| Exclusion 2 x 2' | = 4 points |
| Carton rouge à la suite de 3 x 2' | = 7 points |
| Carton rouge direct | = 10 points |

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.
